



# DÉLIBÉRATION

## du 23 mai 2023

Présents : 26 Excusés : 1 1 pouvoir Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de <b>Mme Nadine YOU, Maire.</b></p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LÉAUTÉ, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY Mme Rosalie OUTIN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU.</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : M. Fabrice PAYEN (ayant donné pouvoir à M. Philippe THIBAUDEAU), <u>Assistait également au titre des services</u> : Philippe RENAUD, Marie LARDEUX, Fabienne PITON <u>Secrétaire de séance</u> : M. Philippe JAHAN <u>Date de la convocation</u> : 17 mai 2023</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <del>25 MAI 2023</del> Publiée, <del>30 MAI 2023</del> Notifiée, le	
Délibération n°23.3.8	<p><b><u>URBANISME - BÂTIMENTS</u></b></p> <p><i>Avis du Conseil Municipal sur le renouvellement et l'extension du parc éolien des Hautes Landes et sur la charte « des collectivités et des professionnels en faveur d'un développement de projets éoliens territoriaux et concertés » proposé par la société ABOWIND</i></p>

Madame le Maire expose aux élus que la société ABOWIND exploite le parc éolien des Hautes Landes (parc Couffé / Mésanger) depuis 2014. Ce parc est composé de 5 éoliennes (3 sur Couffé et 2 sur Mésanger) d'une puissance de 2MW, pour une production moyenne de 23 000 000 de kWh par an soit la consommation de 10 347 habitants.

La société ABOWIND souhaite procéder au renouvellement de ce parc en remplaçant les éoliennes par des modèles nouvelles générations, avec un meilleur rendement et en repensant leur implantation. L'extension de ce parc sera également étudiée.

La commission urbanisme a émis un avis favorable sur le renouvellement du parc et un avis réservé sur son extension, selon l'implantation du projet.

Dans ce cadre, la société ABOWIND propose aux collectivités sur lesquelles sont implantées des parcs éoliens de signer la « charte des collectivités et des professionnels en faveur d'un développement de projets éoliens territoriaux et concertés ». Cette charte, rédigée par AMORCE et France énergie éolienne, a pour objectif d'associer les collectivités aux projets éoliens le plus en amont possible du développement, avec des engagements de la part des porteurs de projet et des collectivités.

Ces engagements sont notamment, pour la Collectivité :

- L'examen par la Collectivité du projet éolien en amont ;
- La participation au développement du projet (désignation d'élus suivant le projet, communication d'informations au porteur de projet, etc.) et l'information de la population ;

Pour le développeur éolien :

- L'information de la Collectivité dès le début du projet ;
- L'association des acteurs locaux au développement du projet ;
- L'information continue de la Collectivité tout au long du fonctionnement du parc éolien ;

L'avis du Conseil Municipal est donc sollicité à la fois sur le renouvellement du parc éolien des Hautes Landes, sur son extension en amont de toute procédure officielle et sur la signature de la charte proposée par ABOWIND.

***Après avoir entendu cet exposé,***

*Vu l'exposé présenté,*

*Vu l'article L2121-29 du CGCT,*

*Vu l'avis de la commission urbanisme en date du 23 mars 2023,*

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité:***

► **DONNE** un avis **FAVORABLE** de principe à l'étude du projet de renouvellement du parc éolien des Hautes Landes ;

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Par 3 voix contre et 24 voix pour :***

► **DONNE** un avis **FAVORABLE** de principe à l'étude du projet d'extension du parc éolien des Hautes Landes ;

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Par 4 voix autorisant, 3 abstentions et 20 voix n'autorisant pas :***

► **N'AUTORISE PAS** Madame le Maire à signer la charte des collectivités et des professionnels en faveur d'un développement de projets éoliens territoriaux et concertés ;

Pour extrait conforme au registre »

**Philippe JAHAN**  
Secrétaire de séance



**Le Maire**  
**Nadine**

